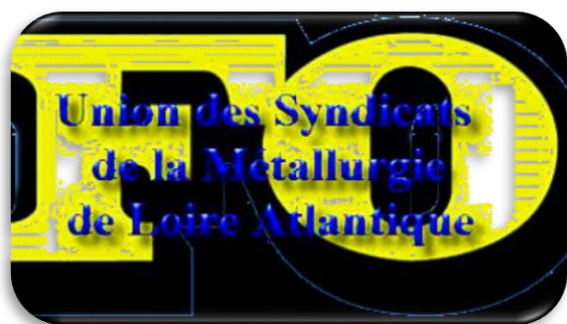




Commission Administrative de L'UNION DES SYNDICATS CGT-FORCE-OUVRIERE DE LA METALLURGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bulletin d'informations trimestriel N° 24 – CA du 8 février 2017



CONGRES DE L'USM FO 44

Vendredi 23 juin 2017

8h30

**Halle de Béré
à Châteaubriant**

Commission Administrative du 8 février 2017

Points discutés en en réunion.

Les négociations salariales annuelles avec la Chambre patronale (UI).

Les instances du syndicat ne s'étant pas réunies, la délégation FO (Patrice Pambouc, Pierre-Louis Montaudon, Philippe Gilloury et Fabrice Hauraix) n'avait pas de mandat pour négocier le 3 février 2017 avec la Chambre patronale. Elle a cependant constaté que l'UI n'était pas venue à cette réunion pour négocier une revalorisation des salaires mais seulement discuter à partir d'une grille de salaires *a minima*, au prétexte du niveau d'inflation (+ 0.25 % sur 2 ans) et du fait que, dans les entreprises, les salariés sont généralement payés au-dessus de cette grille. **L'UI veut une grille salariale alignée sur le SMIC et le développement de négociations salariales dans les entreprises au détriment des négociations de la branche.**

Les camarades ont eu une présentation chiffrée des RAG 2017 alignées sur le SMIC, réalisée par Philippe Gilloury, ce qui leur a permis de comprendre le tassement des salaires opéré par le patronat de la métallurgie. Une large discussion a porté sur l'importance de défendre la grille salariale, les diplômes et les qualifications pour la revalorisation

des salaires dont les patrons ne veulent plus entendre parler. De fait, lors de la réunion du 3 février, l'UI a indiqué dans ses grandes lignes ce qu'elle comptait abattre : **les diplômes et les qualifications** au profit des compétences, **la revalorisation des salaires** au profit d'une grille salariale alignée sur le SMIC et, enfin, la **prime d'ancienneté**.

Mandat donné à la délégation pour la réunion du 10 mars 2017 : négocier une augmentation de 2.24 % pour les RAG (sur la base d'une inflation estimée à 1 %) et une augmentation de 2.24 % pour les RMH.

La réunion des USM 44, 49 et 85 du 3 mai 2017 et la convention collective de la métallurgie.

Sur la convention collective, Patrice Pambouc indique qu'une négociation était en cours dans le cadre de la loi Travail. La Fédération des Métaux veut garder les conventions collectives départementales. Elle n'est toutefois pas assurée d'y parvenir car elle n'est pas seule dans cette négocia-

tion. La CGT est pour une convention collective nationale et la CFDT pour des conventions collectives régionales.

Pour la réunion du 3 mai, l'USM 44 décide à l'unanimité de demander à la Fédération des Métaux :

- la représentation des 7 syndicats de l'USM de Loire-Atlantique

- une date de réunion avancée à avril 2017 (compte-tenu du congrès de l'USM 44 qui se tiendra le 23 juin).

Préparation du Congrès de l'USM FO 44 :

La commission administrative a discuté de la représentation des syndicats de la Métallurgie de Loire-Atlantique au sein des instances de l'USM FO après la création de 2 syndicats en 2017 :

- Machecoul - Pays-de-Retz
- Bouguenais – Saint-Aignan-de-Grand-Lieu

Ayant pris en compte une augmentation de 36 % pour les timbres payés entre 2011 et 2015, elle propose la représentation suivante pour 2017 :

Syndicats	Bureau USM		CA USM	
	2016	2017	2016	2017
ANCENIS	2	2	3	3
BASSE-INDRE	2	2	2	2
BOUGUENAIS-ST AIGNAN		2		4
CHATEAUBRIANT	0	1	1	3
MACHECOUL-PAYS DE RETZ		1		2
NANTES	4	4	8	8
Garages	0	0	1	1
SAINT-NAZAIRE	3	3	6	6
	11	15	21	29

INFORMATIONS GENERALES

Le Medef en Loire-Atlantique : 16 000 entreprises dans 13 branches professionnelles différentes, qui pèsent 650 000 emplois.

Vincent Charpin veut redonner du poids au Medef



12 octobre – Le nouveau président du syndicat patronal constate que les entrepreneurs ont perdu de leur influence. Il juge urgent de changer la donne pour relever le défi économique.

Devenu président du syndicat patronal, il entend faire bouger les lignes : ***Nous ne devons pas être dans la pleurnicherie mais dans l'action. Je n'ai pas envie de faire payer à mes enfants mon confort d'aujourd'hui. Il nous faut porter un projet de société.*** »

Favorable au système paritaire, il n'en est pas moins sévère avec la CGT, FO et Sud « avec lesquels il est impossible de parler », mais aussi la CFDT, la CGC et l'UNSA : « Un syndicalisme bourgeois, conservateur. Toujours prêts à discuter mais juste pour de petits aménagements. »

Pour Vincent Charpin, il devient donc urgent de renforcer la position du Medef : « ***On est souvent partenaires, mais rarement leaders. Nous devons faire entendre notre voix. Qui sait créer de l'emploi ? Il n'y a que nous !*** »

D'après l'article de Yves Scherr

Economie dans les Pays de la Loire : les patrons optimistes mais prudents

Les entreprises retrouvent le moral. C'est le constat de l'étude annuelle de la Banque de France. 2017 s'annonce sous de bons auspices. Aussi bien pour l'investissement que pour l'emploi.

Selon le directeur régional de la Banque de France, « *L'embellie est réelle. A l'exception de l'agriculture, cela concerne tous les secteurs. Depuis l'été dernier, le solde des emplois est redevenu positif.* ».

Dans l'industrie, l'activité s'accélère.

L'industrie est le poids lourd de l'économie régionale. Dopée par la fabrication de matériel de transport et le secteur agro-alimentaire, elle affiche une croissance d'activité de 1.3 % qui pourrait atteindre 2.4 % en 2017. Cette accélération s'appuierait sur la progression des importations et serait accompagnée d'une forte augmentation des investissements (+ 11.9 % contre 3.5 % en 2016).

Mais les industries restent prudentes en termes d'emploi.

Après une progression des effectifs, essentiellement sous statut intérimaire, de 1.2 % en 2016, elles tablent sur un modeste + 0.3 % en 2017.

Le retour de la confiance

La rentabilité augmente pour un nombre croissant d'entreprises. Cette évolution, sensible en 2016, devrait se confirmer en 2017. Dans l'industrie, le nombre d'entreprises envisageant une baisse de rentabilité se limite à 11 %, contre 31 % en 2016. (...) Les grands perdants sont les jeunes de moins de 30 ans, passant d'un tiers à un cinquième des effectifs en trente ans. Ils sont 33 % à commencer leur carrière professionnelle dans des emplois d'ouvriers non qualifiés et 22 % de cette classe d'âge a signé un CDD.

Extraits de l'article de Yves Scherr,
Ouest-France, 2 février 2017

30 ans d'évolution des métiers

Tendance lourde : la désindustrialisation et la disparition des ouvriers non qualifiés portés disparus (étude de la Dares).

Le nombre de personnes actuellement en emploi en France s'élève à 25.8 millions. Parmi elles, 22.9 millions de salariés contre 18.6 il y a trente ans. Revers de la médaille : le développement du salariat s'accompagne de celui des contrats en CDD et de l'intérim. Quant au temps partiel, lui aussi a explosé, notamment dans le secteur tertiaire. (...).

L'industrie représentait 18 % de l'emploi entre 1982 et 1984. Elle n'en représente plus que 12 % pour la période 2012-2014. Le secteur a perdu 826 000 emplois depuis le début des années 1980, passant de 4,01 millions de postes à 3,184 millions. Les ouvriers non qualifiés n'y sont plus que 21 000 contre 277 000 il y a trente ans. **Au total, ce sont 853 000 emplois d'ouvriers non qualifiés et 306 000 emplois d'ouvriers qualifiés qui manquent à l'appel.**

L'industrie a toutefois récupéré 222 000 techniciens et agents de maîtrise de maintenance et 171 000 ingénieurs et cadres. Des changements qui, selon la Dares, sont révélateurs des effets sur l'emploi des évolutions de la spécialisation internationale de la France et de l'organisation de la production industrielle depuis trente ans. Une transformation appuyée par les délocalisations, la mécanisation, la complexification des méthodes de production et le développement des démarches qualité.

Extraits de l'article de Nadia Djabali
FO HEBDO n° 3228 – 1^{er} février 2017



ANCENIS

BOUHYER – fonderie, 189 salariés

Après plusieurs années d'absence, FO revient en force



Dans le cadre des élections de la Délégation unique du personnel (DUP), FO a obtenu plus de 26 % des suffrages valablement exprimés, tous collègues confondus. Au regard de la loi sur la représentativité de 2008, elle devient la deuxième organisation syndicale de la Fonderie. FO remporte notamment 81 % des suffrages chez les agents de maîtrise.

Après plusieurs années d'absence, FO revient à la Fonderie Bouhyer par le biais d'anciens adhérents.

Dans le cadre des élections professionnelles, qui se sont déroulées le 25 octobre dernier, FO a présenté une liste dans les deux collèges existants : Ouvriers et Agents de maîtrise.

FO a obtenu 11 % des suffrages valablement exprimés et rate de seulement quelques voix un élu dans le collège Ouvriers.

La section obtient par contre 81 % des suffrages et deux sièges chez les Agents de maîtrise.

Au regard de la loi sur la représentativité de 2008, FO devient la deuxième organisation syndicale de la Fonderie, avec 26,75 % des suffrages valablement exprimés, tous collègues confondus.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont débuté dans la foulée de ces élections. Renouant avec la pratique contractuelle au sein de la Fonderie, FO y tient d'ores et déjà toute sa place en revendiquant notamment +3 % d'augmentation générale des salaires.

MANITOU – manutention tout terrain, 1425 salariés

Elections professionnelles : malgré toutes les manœuvres de la direction, FO renforce ses positions !

Les élections chez Manitou, initialement prévues fin juin, ont finalement eu lieu les 28 et 29 septembre. Fin avril, la direction de l'entreprise avait en effet annoncé la création d'un 5ème établissement, avec la claire volonté de mettre FO en difficulté : 160 salariés ont ainsi quitté la maison-mère (Aubinière) pour le Centre Logistique Pièces Rechanges (CLPR), également basé à Ancenis.

Dans ce contexte, face à la légitime inquiétude des salariés, la section Force-Ouvrière de Manitou organise une réunion sur site avec tous les salariés du CLPR. Elle prend rendez-vous avec l'Inspection du Travail pour la questionner sur la légalité d'une telle création et menace de débrayage. Acculée, la direction ouvre des négociations. Force-Ouvrière obtient notamment le report des élections.

Ce report a été mis à profit par la section

syndicale pour reprendre le travail de terrain et monter des listes sur la totalité des cinq sites : Ancenis-Aubinière, Ancenis-CLPR, Candé, Laillé et... Beaupréau (fief CFDT). Mais la veille du vote, coup de tonnerre : la direction annonce qu'elle n'organisera pas le vote, qu'aucune plage horaire ne sera programmée en Production pour aller voter !

Là encore, la section va réussir à activer son réseau de syndiqués pour contourner le

problème. A nouveau acculée, la direction envoie dans l'après-midi un mail à tous ses responsables pour empêcher de voter les salariés qui se présenteront dans les bureaux de vote sans carte d'identité ou carte de pointage. Cela ne correspond pas au protocole pré-électoral, qui ne précise rien de tel. Dès le lendemain matin, la direction revient sur sa communication et envoie un mail correctif...

Les élections ont finalement lieu ! Les

établissements d'Ancenis-CLPR, Beaupréau, Candé et Laillé votent le mercredi 28 septembre. L'établissement d'Ancenis-Aubinière (la maison mère) vote le jeudi 29.

Les taux de participation ont été bons, ainsi que les résultats. Ces élections permettent de renforcer les positions de Force ouvrière en DP et en CE. Le syndicat obtient une représentation dans tous les établissements. La représentativité de Force-Ouvrière passe dans l'entreprise (5 sites) de 44,8 % en 2013 à 47,6 %.

Les enseignements de ces élections

Malgré toutes les manœuvres mises en œuvre par la direction pour déstabiliser la section FO, ces excellents résultats sont le fruit du travail d'une équipe soudée, présente sur le terrain, dans tous les ateliers et de nombreux bureaux.

Ils sont par ailleurs la reconnaissance par les salariés de Manitou de la justesse des positions et des revendications de Force ouvrière.

Au moment de voter, les salariés se sont parfaitement souvenus du combat que Force-Ouvrière a mené en 2015 sur la question des augmentations générales (AG) de salaire, allant jusqu'à une grève dure de 6 jours en juillet. Cette grève a permis d'obtenir un accord 2016 à hauteur de 1,5 % en AG + 0,6 % en AI (augmentations individuelles).

Le combat de la Confédération pour le retrait puis l'abrogation de la loi Travail a également contribué à ces résultats.

NAO 2017 chez Manitou : FO obtient une augmentation générale de 1,6 %

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) 2017 viennent de s'achever à Manitou. Elles se sont déroulées dans un contexte tendu, lié à la volonté de la direction de remettre en cause l'accord sur l'aménagement du temps de travail signé en 2013 par FO et CGT. A l'issue des trois réunions de discussions, lors desquelles 50 élus et représentants syndicaux - dont 20 de FO auxquels il faut ajouter Michel Le Roc'h en sa qualité de secrétaire général de l'Union départementale - faisaient face à la représentation patronale, un accord a été trouvé.

Ce dernier prévoit notamment une augmentation générale des salaires de 1,6 % et le remplacement par des CDI de tous les départs de salariés en Production. A l'issue de la troisième et ultime réunion de négociation, qui s'est déroulée le 28 novembre dernier, la section FO de Manitou a réuni ses syndiqués et ses sympathisants en assemblée générale. A une forte majorité, celle-ci l'a mandatée pour signer l'accord. Chose faite le 5 décembre dernier.



A l'issue de la troisième réunion de négociation du 28 novembre dernier, la section FO de Manitou a rendu compte devant ses syndiqués et sympathisants des résultats obtenus et de sa position.

Lors de ces NAO 2017, la délégation Force ouvrière s'est principalement concentrée sur deux sujets :

- Les augmentations générales (AG), car celles-ci sont toujours pour FO l'élément central des négociations.
- L'aménagement du temps de travail (ATT), car la Direction en a fait une priorité forte au niveau de la production.

Temps de travail, heures supplémentaires, 13e mois... Les attaques de la Direction

Depuis plusieurs mois, la Direction a engagé des discussions spécifiques sur le temps de travail, avec la volonté de renégocier l'essentiel de l'accord de 2013 sur l'ATT, signé par FO et CGT. La Direction dit vouloir gagner en « agilité », - c'est-à-dire accroître la flexibilité des salariés. Elle a émis le souhait d'en finir avec l'ATT, qui garantit des jours de repos individuels (JRI) aux salariés et des jours de repos collectifs (JRC) à la discrétion de la Direction.

En lieu et place de ces acquis, la Direction veut mettre en œuvre une pure modulation du temps de travail, en fonction de « périodes basses » (2jours/semaine) et de « périodes hautes » (6jours/semaine). Elle souhaite également supprimer totalement les RTT et mettre en place

un volant d'heures supplémentaires à hauteur du plafond légal de 220 heures, au lieu des 50 heures actuelles.

La direction a par ailleurs souhaité supprimer la possibilité de transformer le 13ème mois en jours de congés supplémentaires.

Face à ces demandes très conséquentes, la délégation FO a demandé à la Direction de reporter ces discussions sur l'ATT à 2017, afin de ne pas « polluer » les NAO.

Malheureusement, le climat général et les discours ambiants étant à la remise en cause des droits des salariés, la Direction de Manitou n'a pas résisté à l'opportunité de dégrader, dès cette année, l'aménagement du temps de travail des salariés de Manitou.

Cinq suspensions de séances et un accord pour +1,6 % d'AG

Après cinq suspensions de séance, émaillées de plusieurs propositions et contre-propositions, les discussions ont finalement abouti aux avancées suivantes pour les salariés :

Augmentations générales de salaires	Pour les ouvriers/ETD/AM : + 1 % au 1 ^{er} janvier 2017 + 0.6 % au 1 ^{er} septembre 2017 soit un total d'AG de + 1.6% Pour les cadres : + 1 % au 1 ^{er} janvier 2017
Augmentations individuelles Obligatoires	+ 0.3 % au 1 ^{er} septembre 2017
Augmentations individuelles	Pour les ouvriers/ETD/AM : + 0.2% au 1 ^{er} septembre 2017 Pour les cadres : + 0.8 % au 1 ^{er} septembre 2017 + 0.3 % (mini-cadres) Pour toutes les catégories de salariés, l'enveloppe totale d'augmentation de salaires est donc de + 2.1 %
Prime soudure	87 € (+ 4.5 %)
Autres primes	Revalorisation au 1 ^{er} janvier 2017 à hauteur des AG négociées (+ 1.6 %).
Emploi	La Direction s'engage à remplacer par des CDI tous les départs des salariés en Production (retraite) démission, licenciement, décès).
Egalité professionnelle	Engagement de la Direction d'établir un diagnostic sur les métiers « féminins », afin de préparer les futures négociations sur l'égalité professionnelle.

Concernant l'aménagement du temps de travail, la Direction a demandé les contreparties suivantes :

Heures supplémentaires : Augmentation du volant d'heures supplémentaires à 120 heures dès 2017.

Aménagement du temps de travail : La

Direction engagera en 2017 des négociations pour rediscuter d'une nouvelle organisation du temps de travail.

13ème mois transformé en jours : A partir de 2017, les jours de congés liés au 13ème mois qui n'auront pas été consommés sur l'année, seront payés à la fin de cette même année.

L'assemblée générale mandate FO pour la signature

La section FO de Manitou a présenté tous ces éléments à ses syndiqués et ses sympathisants, lors d'une assemblée générale le mardi 29 novembre dernier.

Après discussions et par une forte majorité, l'assemblée générale a mandaté la délégation FO pour la signature de l'accord 2017.

Croissance de 4 %

Avec une croissance annuelle de 4 %, le groupe Manitou, le champion du chariot élévateur, affirme la forme.

28-29 janvier 2017 – A l'issue du deuxième trimestre, le directeur général affichait des inquiétudes quant à la fin de l'année, notamment sur le secteur agricole qui représente un tiers du chiffre d'affaires. Il craignait aussi les premiers signes de l'effet Brexit. Il y a bien une baisse globale du marché britannique (10 % du chiffre d'affaires), conjuguée à la baisse de la livre, qui rend la concurrence britannique encore plus redoutable. Mais Manitou finit l'année « avec un carnet de commandes élevé », selon le dirigeant, qui annonce : **Pour 2017, nous anticipons une progression du chiffre d'affaires de l'ordre de 3 %.** »

BOUGUENAI - SAINT-AIGNAN DE GRAND-LIEU

AIRBUS - construction aéronautique, 2400 salariés

Plan de restructuration Gemini. Les syndicats s'opposent à des licenciements



13 octobre - Après un comité extraordinaire le 10 octobre, le syndicat Force ouvrière, majoritaire au sein du groupe Airbus, estime qu'il y aura « un plan de licenciement » dans le cadre de la restructuration du groupe. En juillet 2017, les sièges de la branche aviation commerciale (Airbus SAS) et du groupe (Airbus Group SAS) doivent fusionner à Toulouse pour éviter les « duplications » et gagner en « agilité », selon la direction. « Il semblerait que les départs volontaires ne vont pas être suffisants », explique Jean-Marc Escourrou, secrétaire FO chez Airbus SAS. Les syndicats ont averti qu'ils s'opposeraient à tout licenciement sec.

Airbus supprime 1164 postes en Europe

Airbus annonce la suppression de 1 164 postes en Europe et la création de 230 emplois dans le cadre du plan de restructuration Gemini. Cela s'accompagne d'un transfert vers Toulouse de postes du site de Suresnes (Hauts-de-Seine) qui fermera en 2018, et du site allemand d'Ottobrunn. (...) Alors qu'Airbus dispose de 1 000 milliards d'euros de commandes, soit 8 à 10 années de production, les syndicats (dont FO, majoritaire) s'inquiètent.



Les sites de Nantes et de Saint-Nazaire ne devraient pas être impactés

24 novembre – Selon Michel Pontoizeau de FO : « (...) c'est une restructuration qui nous inquiète. Cela crée un climat de démoralisation alors que nos carnets de commandes sont pleins. Nous avons embauché 130 personnes à Nantes et 200 à Saint-Nazaire en 2016. Nous espérons le même nombre, voire plus l'an prochain. »



« Ces annonces constituent, entre autres, un signal donné aux actionnaires », commente Yvonnick Dreño, coordinateur FO chez Airbus. Le projet, qui entend s'attaquer à la bureaucratie dans le groupe, vise 300 millions d'économies. « On ne voit pas en quoi les suppressions et transferts de postes relevant de fonctions centrales vont impacter la bureaucratie », réagit FO. Alors qu'une expertise sur la stratégie du groupe a été lancée par le comité européen, la direction promet diverses mesures (retraite, départs volontaires, mobilité...). Elle prévoit aussi de « cinquante à soixante-dix cas possibles de licenciements secs ». Or FO n'acceptera aucun licenciement sec » et demande un « traitement social exemplaire ». (Valérie Forgeront, FO-Hebdo N° 3222, 7 décembre 2016).

Commandes

Airbus a livré son 10 000^e avion le 14 octobre 2016

15-16 octobre – L'avionneur assure parvenir « à son plus haut niveau de production de tous les temps » avec « au moins 650 avions livrés en 2016.

23 décembre - Iran Air confirme une commande de **100 avions Airbus** : 46 A320, 38 A330 et 16 A350.

12 janvier – La compagnie saoudienne Flynas a conclu un accord avec Airbus pour l'achat de plus de **60 exemplaires de monocouloir A320neo**, livrés à partir de 2018 et pour un montant de 8.2 milliards d'euros.

Ouest-Syndicaliste à la rencontre des militants FO

Airbus Group, créé sous ce nom en janvier 2014, compte 136 000 salariés dans le monde pour un chiffre d'affaires (CA) de 64 milliards d'euros (rapport annuel 2015).

Le groupe est structuré en trois divisions : l'avionneur Airbus (85 % des personnels et 70 % du CA), Airbus Defence & Space et Airbus Helicopters. Cette dernière division est touchée par un plan de 582 suppressions de postes en France.



De g. à d. : **Didier Vuillemenot**, secrétaire-adjoint du syndicat et délégué syndical, **Pierrick Tessier**, secrétaire Comité d'entreprise Airbus Saint-Nazaire, **Michel Pontoizeau**, secrétaire du syndicat, **Xavier Drougard**, trésorier général du syndicat et délégué syndical, **Pascal Delhommeau**, secrétaire-adjoint et responsable des délégués du personnel, **Steeve Maleyran**, secrétaire Comité d'entreprise Airbus Nantes

Airbus et l'investissement public

Depuis 2013, la majorité du capital est cotée en bourse. Les Etats français, allemand et espagnol

sont minoritaires et ne sont plus représentés en tant que tels dans le conseil d'administration. Pour autant, le groupe est historiquement lié à la volonté des Etats européens de constituer une industrie aéronautique permettant de concurrencer Boeing. Cette dimension publique, corollaire à la politique de reconstruction et aux conquêtes sociales d'après-guerre à partir de 1944-1945, imprègne toujours les relations sociales dans la division Airbus, dans laquelle FO est majoritaire sur le plan national (51 %).

Cela se traduit par le fait que l'« accord société », négocié et signé en 1970 par Yvon Rocton (FO) à l'époque de Sud-Aviation est toujours en vigueur, mais également par le financement à hauteur de 5% de la masse salariale du comité d'entreprise. La qualité de ce dernier permet de mettre en pratique certains principes de « solidarité ouvrière », selon les termes utilisés par Michel Pontoizeau, secrétaire du nouveau syndicat des Métaux de Bouguenais et Saint-Aignan de Grandlieu.

Les salariés d'Airbus confrontés aux 1 164 suppressions de postes

La rencontre avec les militants d'Airbus s'est déroulée le 4 janvier dernier à Nantes, trois mois après l'annonce du projet GEMINI, effectuée par Thomas Enders, actuel PDG d'Airbus Group. Ce nouveau plan prévoit la suppression de 1 164 postes, dont 308 liés à la fermeture du site de Suresnes. Dans sa volonté de générer 300 millions d'euros d'économies, alors que les carnets de commandes sont pleins, Thomas Enders a mis en avant son souhait de réduire une hypothétique « bureaucratie » au sein du groupe.

En réalité, à travers la fermeture du site de Suresnes, ce sont directement des services de recherche technologique qui ferment. Pierrick Tessier, secrétaire du Comité d'entreprise d'Airbus Saint-Nazaire, met ainsi les choses en perspective : « La fermeture de Suresnes n'est pas anodine. Sans son activité de recherche d'il y a 20 ans, concernant la production du tronçon central en composite (le cœur de l'acier), le site Airbus de Nantes ne serait pas devenu ce qu'il est aujourd'hui. Cela pose la question de savoir qui seront les développeurs de demain... »

FO refuse tout licenciement sec

Michel Pontoizeau surenchérit : « Aujourd'hui, rien n'est sûr. La logique financière a pris le pas sur la logique industrielle, malgré la reconnaissance de notre savoir-faire. Mais cela n'est pas propre à Airbus et ce n'est malheureusement pas nouveau. Je me souviens des mots du Premier ministre Pierre Mauroy, en visite à Nantes en 1981 : « Dubigeon vivra »... Six ans plus tard, le dernier bateau était lancé et le chantier de Nantes fermait ses portes... D'une manière générale, l'inquiétude se porte sur les emplois. La mise en place des CDI Intérimaires (CDII) ouvre la porte à une externalisation totale des personnels : l'employeur pourra dire qu'il gère simplement la charge de travail, pas les personnels. Ici, nous combattons les CDII en revendiquant des embauches. Et concernant

Gemini, FO refusera tout licenciement sec. » Airbus emploie directement 4 000 salariés à Nantes, autant à Saint-Nazaire. « Airbus fait travailler 20 000 personnes en Pays de Loire », précise Michel Pontoizeau. Pour apporter des solutions concrètes aux salariés concernés par les suppressions de poste prévues par la direction d'Airbus Group, les camarades FO d'Airbus indiquent être prêts à faciliter l'accueil des collègues qui le souhaiteraient sur le site de Nantes. « Cela permettrait de répondre aux besoins des services supports, qui sont aujourd'hui tous sous-traités, précise Michel Pontoizeau. J'alerte - et nous alertons depuis longtemps - sur les dangers de l'externalisation. Les services supports doivent être dans le giron d'Airbus ».

CHATEAUBRIANT

MERRE – chantier naval

29 remorqueurs seront construits dans l'Ouest



4 janvier – Un contrat de 29 remorqueurs vient d'être décroché par deux entreprises de l'Ouest. Le « petit » chantier Merré de Nort-sur-Erdre s'est associé au chantier CMN de Cherbourg pour décrocher l'appel d'offres de la Direction générale de l'armement. Une première commande ferme de 7 remorqueurs a été signée. Trois autres tranches conditionnelles suivront, le tout sur une durée de 5 ans. Les remorqueurs devraient être construits à Nort-sur-Erdre, Brest et Cherbourg. Les 29 engins sont destinés aux bases navales

françaises de métropole et d'outre-mer. Aux chantiers de Nort, on se félicite : « Cette nouvelle commande, reçue d'un donneur d'ordre de premier rang tel que la DGA, confirme la transformation réussie de ce petit chantier en un acteur de premier plan dans le monde de la construction navale, en France et à l'international ».

D'après Wissem Aguir – *Ouest-France*, 4 janvier 2017

6 remorqueurs seront construits par le chantier Merré

Ce contrat signé sur 5 ans se chiffrerait à plusieurs dizaines de millions d'euros.

NANTES et Région

Syndicat des Métaux de Nantes et région

Assemblée Générale

Le 14 décembre dernier, l'assemblée générale du syndicat des Métaux de Nantes et région et du syndicat des Garages s'est tenue, sous la présidence de Paul Ribeiro, secrétaire de la fédération FO de la Métallurgie, et de Michel Le Roc'h, secrétaire de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique. Soixante militants se sont réunis à cette occasion.

Marquée par la volonté de développer les implantations de Force Ouvrière dans les entreprises de la métallurgie, l'assemblée générale a acté la constitution de deux nouveaux syndicats à compter du 1er janvier 2017 : le syndicat des Métaux de Machecoul-Pays de Retz et le syndicat des Métaux de Bouguenais-Saint-Aignan.



Membres élus du Bureau du syndicat des Métaux de Nantes et Région

Secrétaire :	Franck Mariot
Secrétaires-adjoints :	Pascal Longepé et Bruno Hatton
Trésorier :	Luc Guillard
Trésorières-adjointes :	Sylvie Martin et Françoise Nicolas
Archiviste :	Jean-Charles Santos
Archiviste-adjoint :	Bruno Fourny

Membres élus du Bureau du syndicat des Garages de Nantes et Région

Secrétaire :	Fernand Inderbitzin
Secrétaire-adjoint :	Gérard Florent
Trésorier :	Emmanuelle Huguet
Trésorier-adjoint :	Clément Lecuroux

Extraits de la résolution adoptée par l'assemblée générale

Dans la bataille engagée depuis des mois contre la loi Travail, Force-Ouvrière a joué un rôle primordial dans la construction d'un front commun sur la base d'une revendication claire : retrait de la loi Travail.

Cette bataille qui a duré plusieurs mois a permis de renforcer cet axe de résistance contre un syndicalisme rassemblé, contraire aux intérêts des salariés.

Les adhérents FO de la métallurgie nantaise et des garages ont participé activement aux actions syndicales. Certes, nous n'avons pas obtenu le retrait de la loi El Khomri, mais la classe ouvrière nous a suivis, convaincue comme nous de la dangerosité de cette loi.

Nos actions ont toutefois permis le recul de Hollande, Valls et Berger sur certains points même si cela n'a pas suffi, notamment sur l'article 2 – inversion de la hiérarchie des normes – principale mesure de destruction du code du travail et des conventions collectives. La loi étant passée par un déni de démocratie (49-3), le Syndicat des Métaux de Nantes et région combattra ses applications dans les entreprises. Il continuera à soutenir ses sections syndicales et militants dans leurs luttes et soutiendra les mouvements interprofessionnels. (...)



Fin 2016, la situation dans la métallurgie de Loire-Atlantique est inégale d'un secteur à un autre.

Si à Airbus comme aux Chantiers STX, les carnets de commande sont pleins, dans d'autres entreprises, Saunier-Duval, NOV-BLM, Méca-chrome, Arcelor-Mittal, Earta, et bien d'autres encore, les salariés sont inquiets face aux menaces de délocalisation, PSE et autres licenciements. Une liste non exhaustive des difficultés à surmonter par nos sections comme par exemple au Fongecif, à Aviatube, France Galva, Erelec où le « dialogue social » et la pratique contractuelle sont parfois compliqués.

A NOV BLM, la situation est particulièrement difficile avec un PSE de 31 suppressions d'emplois malgré la bonne santé financière de l'entreprise. Le syndicat des Métaux, avec sa section, condamne ce nouveau plan de licenciement.

Quelle que soit la santé des entreprises où FO est implantée, le syndicat des Métaux de Nantes et région, avec ses militants, se battra pour la pérennité des emplois, des sites mais aussi pour l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation du bas de la fiche de paie. (...)

Là où FO est présente, nous travaillons bien. Et cela se confirme dans les urnes (Johnson Control, Airbus, Novoferm, NGE, Manitou, SDVI, Ouest Injection, etc.), mais aussi sur le terrain de la pratique contractuelle. Le syndicat des Métaux de Nantes et région et le syndicat des Garages de Nantes et région félicitent donc l'ensemble de leurs militants pour leur engagement.

L'Assemblée générale a été informée des dangers pesant sur notre Convention Collective de la Métallurgie de Loire-Atlantique. En effet, et selon les rapports de notre secrétaire de l'USM de Loire-Atlantique, nous savons à présent que la CGT est favorable à une Convention nationale et la CFDT à une Convention régionale. Des positions qui ne tendront pas vers une amélioration pour les travailleurs de la métallurgie, mais qui devraient faire le bonheur de l'UIMM. La fédération FO s'est déclarée, quant à elle, pour le maintien des conventions collectives territoriales. L'assemblée générale soutient cette position et suivra attentivement les négociations en cours.

Le syndicat des Métaux de Nantes et région réaffirme son attachement à la convention collective de Loire-Atlantique, « bébé » de FO, seule signataire en 1985, améliorée en 2012 grâce à une délégation de l'USM 44 ».

DAHER – équipement aéronautique, 300 salariés

« L'usine du futur », vitrine technologique couvée par les ministres

D'après l'article de Marylise Couraud, *Ouest-France*

15-16 octobre – Daher est un peu le chouchou des ministres, une sorte de champion industriel. Après Emmanuel Macron qui avait choisi l'entreprise pour parler de la nouvelle France industrielle, il y a à peine deux ans, c'est maintenant la visite de Christophe Sirugue, secrétaire d'Etat à l'industrie, venu en grande pompe avec Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour signer un prêt de 60 millions d'euros dans le cadre du plan Juncker.

Le groupe est devenu en 20 ans, l'un des principaux équipementiers de l'aéronautique. Il travaille pour Airbus, Dassault ou Bombardier, et a annoncé récemment un chiffre d'affaires dépassant le milliard d'euros.

A l'usine de Saint-Aignan, on fabrique des clips de jonction de fuselage d'Airbus et des panneaux de voilure. Dès sa naissance, elle a été couvée par les pouvoirs publics. Plus de 20 000 mètres carrés ont vu le jour grâce au concours financier de l'opérateur public, la Caisse des dépôts et des consignations et de celui du groupe privé Mazureau, aux côtés de la Région et de Nantes métropole.



Les salariés travaillent à côté de robots. La production est automatisée, impliquant la réalité virtuelle et l'impression 3D. « Moderniser notre entreprise est fondamentale » explique le dirigeant.

Les 60 millions d'euros de la BEI s'ajouteront aux 60 autres millions injectés par Daher. Ce prêt négocié à des conditions que personne n'a voulu dévoiler, financera, entre autres, une immense presse pour tester et sélectionner de nouveaux matériels thermoplastiques. Daher insiste sur l'obligation de gagner en compétitivité. « Dans les prochaines années, Airbus ou Boeing vont demander à leurs fournisseurs des baisses de prix de 10, 20, voire 50 % . »

DCNS – construction navale militaire, 1000 salariés

DCNS dénonce un accord sur le temps de travail

16 novembre - Le groupe naval a dénoncé son accord d'entreprise afin de débloquent les discussions avec les syndicats sur l'augmentation du temps de travail.

DCNS espère harmoniser les conditions de travail entre ses sites, et parvenir à une augmentation moyenne du temps de travail de 20 minutes, pour dégager 30 millions d'euros par an qu'il promet de réinvestir. Il veut répondre à une « concurrence européenne et asiatique croissante ».

Le dialogue entre la direction et les syndicats n'a pas abouti.

S'il n'est pas question de remettre en cause les 35 h, la direction envisage de revoir les horaires variables qui offrent aux salariés une latitude pour l'embauche et la débauche.

Les cadres pourraient être amenés à travailler plus en contrepartie d'une augmentation. Les syndicats ne comprennent pas ce projet censé, selon la direction, se traduire par un gain de 30 millions d'euros

Vers une participation dans STX ?

Le PDG de DCNS n'exclut pas une entrée au capital du chantier naval de Saint-Nazaire sans en devenir l'actionnaire majoritaire.



Selon Hervé Guillou, PDG de DCNS : « Aujourd'hui, on observe la situation et, pour ce qui me concerne, je ne vois pas DCNS devenir actionnaire majoritaire seul de STX ».

Le PDG de DCNS n'exclut pas une entrée au capital du chantier naval de Saint-Nazaire sans en devenir l'actionnaire majoritaire. Selon Hervé Guillou, PDG de DCNS : « Aujourd'hui, on observe la situation et, pour ce qui me concerne, je ne vois pas DCNS devenir actionnaire majoritaire seul de STX ».

D'après l'article de Pierre Cavret, Ouest-France, 13 octobre

NOV BLM – équipements pour l'industriel pétrolière offshore, 240 salariés

INTERVIEW



Bruno Hatton, Délégué syndical FO Cadres, élu CE et DP au sein de NOV-BLM

Située à Carquefou, l'entreprise Brissonneau et Lotz Marine (BLM) a été rachetée en 2002/2003 par le groupe américain National Oilwell Varco (NOV), dont le siège est installé à Houston au Texas, pour former l'entreprise NOV-BLM. Le groupe NOV comptait 60 000 salariés il y a deux ans. Ils sont 30 000 aujourd'hui. La direction de NOV-BLM a annoncé un nouveau plan de sauvegarde de l'emploi, avec 31 licenciements secs.

O-S : Quelle est l'activité de NOV-BLM ?

B.H : A hauteur de 90 %, le chiffre d'affaires de la société est issu de la production de systèmes d'élévation des plateformes pétrolières offshore, dont le marché se situe principalement à l'export. Les 10 % restants relèvent de la Marine, avec l'équipement (amarrage) de paquebots pour les chantiers navals STX, l'Italien Fincantieri et l'Allemand Meyer Werft, ainsi que le marché des porte-conteneurs en Asie.

O-S : Comment expliques-tu que le groupe NOV ait supprimé la moitié de ses postes de travail en deux ans à peine ?

B.H : L'activité du groupe est totalement dépendante de l'industrie pétrolière et de la fluctuation des cours du pétrole. Le baril de pétrole était début 2015 à 120 dollars pour atteindre 25 dollars début 2016 ! Les raisons d'une telle chute sont diverses : la baisse de la croissance en Chine a impliqué une baisse de la

demande... et donc des prix. A ce facteur, s'est ajouté un flux massif de pétrole de schiste issu des Etats-Unis et de bitumeux canadien...

O-S : Quelle est plus précisément la situation de BLM ?

B.H : Nous entrons dans notre troisième période consécutive de six mois d'activité partielle, donc de chômage partiel. Le carnet de commandes est au plus bas. Notre charge de travail correspond aujourd'hui à 30 % de nos capacités de production... Mi-2015, l'entreprise comptait 300 salariés, auxquels il fallait ajouter 200 intérimaires. Un premier « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE) a été mis en œuvre à compter du 18 mai dernier : 25 CDI ont été licenciés, les CDD n'ont pas été renouvelés, le recours aux intérimaires est terminé. L'entreprise ne comptait plus que 240 salariés. Le second PSE que nous sommes en train de négocier avec la direction prévoit la suppression supplémentaire de 31 postes.

O-S : Outre la fluctuation des cours du pétrole, quelles explications apportes-tu à une telle dégradation de la situation ?

B.H : Historiquement, l'entreprise a toujours connu des hauts et des bas. Mais la direction n'a absolument pas anticipé la conjoncture économique. Ce n'est que maintenant qu'elle se préoccupe de la diversification de l'activité, en travaillant avec un cabinet de stratégie qui pourrait être mise en œuvre fin 2017. Au-delà de ça, le patron a sans doute fait preuve d'un excès d'optimisme. Le chiffre d'affaires annuel moyen de NOV-BLM, c'est 100 millions d'euros pour 260 salariés. En 2014, la société a atteint 288 millions d'euros de chiffre d'affaires pour 70 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires, soit le quart de la richesse produite ! En 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 244 millions d'euros... pour 50 millions d'euros de dividendes versés. En 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 91 millions et pour 2017, le prévisionnel est de 30 millions...

O-S : L'absence de stratégie peut être le choix d'une politique du profit à court terme. Qui sont les actionnaires de NOV-BLM ?

B.H : Ce sont des petits porteurs, essentiellement américains.

O-S : Dans un contexte aussi difficile, quelles sont les marges de manœuvre de la section Force-Ouvrière de NOV-BLM ?

B.H : Négocier un PSE n'a rien de satisfaisant, d'autant plus que nous ne pouvions absolument pas intervenir sur le nombre de postes supprimés. Dans un contexte qui nous est imposé, la section FO a cependant fait la meilleure négociation possible dans le cadre du PSE n°1. En moyenne, les 25 salariés

licenciés ont obtenu une indemnité supra-légale d'un montant de 60 000€ et personne n'est parti avec moins de 40 000€. A titre de comparaison, la simple indemnité légale moyenne se serait élevée à 10 000€. Nous avons également obtenu un congé de reclassement d'une durée d'un an, payé sur la base d'une majoration de 10 % du salaire net. Par ailleurs, le salarié qui trouve un nouveau travail durant son congé de reclassement se fera payer pour la moitié de la durée restante du congé.



O-S : Qu'en est-il pour le PSE n°2 ?

B.H : Les négociations ont commencé à la mi-décembre. Nous cherchons à obtenir un accord sur les mêmes bases que le PSE n°1, concernant le montant de l'indemnité supra-légale et la durée du congé de reclassement. Nous souhaitons également ajouter la possibilité de départs anticipés à la retraite.

O-S : Ressent-on déjà les conséquences de la loi Travail sur les négociations en cours ?

B.H : Tout à fait. Avant le PSE n°2, la direction nous a proposé de signer un accord qui reprenait complètement les dispositions des « accords pour la préservation ou le développement de l'emploi », mis en place par la loi El Khomri. La direction souhaitait imposer aux salariés une forme de « polyvalence » tout à fait incompatible avec nos contrats de travail. Tout refus par le salarié de cette « polyvalence » aurait entraîné son licenciement pour motif économique, sans possibilité de bénéficier de l'indemnité supra-légale... Nous avons refusé de signer cet accord. Celui-ci était tellement destructeur que même la section CFDT de l'entreprise a refusé de le signer... alors que la loi Travail est l'œuvre directe de la CFDT ! Sans vaine polémique, j'ai expliqué en assemblée générale devant plus de 200 salariés que la proposition développée par la direction était issue de la loi Travail. Tout le monde savait que FO avait clairement mené la bagarre contre la loi Travail : nous sommes montés à Paris le 14 juin. Et personne n'était dupe du rôle néfaste qu'avait joué la CFDT...

O-S : Malgré le contexte difficile, qui se traduit

par deux PSE consécutifs, la section FO NOV-BLM continue de s'implanter. Peux-tu nous présenter ta section ?

B.H : La section FO est jeune dans l'entreprise, puisque nous l'avons constituée en 2011. Lors des élections professionnelles de 2013, nous avons présenté des listes dans les trois collèges (*collège n°1 : ouvriers – collège n°2 : agents de maîtrise – collège n°3 : cadres*). La CFDT présentait des listes dans les premier et deuxième collèges, tandis que la CGT n'en présentait que dans le premier collège. Nous avons obtenu un élu titulaire dans le collège des cadres. Nous avons également obtenu une élue suppléante dans chacun des 1^{er} et 2^e collèges : c'est la première fois que des femmes étaient élues chez BLM. Surtout, en termes de représentativité calculée sur l'ensemble des collèges, la section FO est tout de suite devenue la première.

O-S : Quelles ont été vos premières actions ?

B.H : Pour la section FO, il est nécessaire de dire la vérité et de s'inscrire dans la pratique contractuelle,

pour toutes les catégories de personnels. Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) qui se sont déroulées en 2014, la direction a voulu augmenter de 20% la participation. La section FO a obtenu en contrepartie un accord triennal 2015-2016-2017 qui comprend une augmentation générale des salaires (AG) de 2,4 % à 3 % par an, ainsi qu'une augmentation individuelle (AI) de 0,4 % à 0,8 % chaque année. Du fait du PSE en 2016, les augmentations prévues cette année et l'année prochaine sont reportées en 2018 et 2019.

O-S : Quelles sont vos perspectives de construction ?

B.H : La section FO est aujourd'hui très reconnue dans l'entreprise. La section renforce son implantation, même si nos propres syndiqués subissent également les licenciements. Les élections professionnelles se dérouleront en 2017. Nous serons très vigilants, car la direction voudra probablement passer en délégation unique.

SAINT-NAZAIRE

ACMAT – véhicules blindés légers, 120 salariés

3 700 blindés légers pour Saint-Nazaire

C'est la commande de Noël pour l'industrie locale. Le méga contrat de l'armée française promet cinq ans de travail.

Après les paquebots, les blindés légers. L'usine Acmat de Saint-Nazaire va être la première à profiter de la maxi-commande annoncée par le ministre de la Défense. « *Le groupe Renault Trucks défense (qui possède Acmat) va produire et livrer 3 700 véhicules pour l'armée, a déclaré Jean-Yves Le Drian. Je souhaite que l'industrie française ait toute sa chance. Et elle l'a eu.* » Le montant de l'opération avoisine les 500 millions d'euros, maintenance comprise.

1 000 véhicules par an

« *Pour nous, ici, c'est du jamais vu, se félicite Jean-Michel Texier, le dirigeant du site de Saint-Nazaire. Cette future machine militaire partira d'un véhicule civil de marque Ford, que l'industriel va adapter en renforçant le châssis et les suspensions, puis en ajoutant de l'armement, radio et peinture. Poids final de l'engin : 3.5 t pour 150 cv. « On prévoit quelques centaines de livraisons dès 2017, puis le*

rythme passera à 1 000 par an pendant trois ans », poursuit Jean-Michel Texier, qui voit s'éloigner les années moroses.



La cadence va s'accélérer, mais pas forcément les embauches. « *On arrivera peut-être à recruter temporairement des gens pour certaines étapes de fabrication, termine Jean-Michel Texier. Mais, pour l'instant, rien n'est encore prévu.* »

Thierry HAMEAU, Ouest-France, 9 décembre 2016

AIRBUS – construction aéronautique, 2 900 salariés

FO veut 300 embauches

La direction du site promet 50 recrutements en 2017 pour faire face à la montée en cadence des différents programmes de l'avionneur. Selon FO, « *le site est saturé et les embauches insuffisantes, on pense qu'il y a quelque chose derrière* », estime Pierrick Tessier, secrétaire Force ouvrière du comité d'entreprise. FO demande au moins 300 embauches, d'autant que la direction s'est engagée à réduire le nombre d'intérimaires qui passeront de 600 aujourd'hui à 350 demain. « *On peut parler de déficience de l'entreprise, selon les élus du personnel. Il n'y a pas de projet d'agrandissement et on craint une externalisation de la fabrication en Chine ou ailleurs. Il est indispensable que Saint-Nazaire garde sa capacité à faire tous les appareils, de l'A320 à l'A380.* » Les syndicats attendent maintenant le comité d'entreprise de février pour relever (ou non) d'un cran la pression. D'après l'article de Thierry Hameau, Ouest-France, 9 février 2017

FIGEAC AERO – sous-traitance aéronautique, 22 salariés

Création de 30 postes à Montoir de Bretagne

26 janvier – L'équipementier aéronautique, Figeac Aero a décroché le plus gros contrat de son histoire auprès de l'américain Spirit AeroSystems. Il va lui fournir des pièces en alliage pour l'A350 et la plupart des Boeing. Cette commande de 600 millions de dollars (558 millions d'euros), sur dix ans, devrait permettre de créer 300 emplois en France d'ici trois ans, la plupart à Figeac dans le lot et **30 à Montoir de Bretagne en Loire-Atlantique**. L'effectif total devrait passer de 3 000 à plus de 5 000 personnes.

KUEHNE NAGEL – logistique, 250 salariés

Airbus met les gaz, la chaîne logistique s'adapte et envisage de recruter 80 salariés

14 décembre – Dans la zone aéroportuaire de Saint-Nazaire, Kuehne Nagel vient d'ajouter 6 000 m² aux 18 000 m² de son centre d'approvisionnement. Le site livre 5 000 colis par jour à Airbus. Kuehne Nagel, champion allemand de la logistique, est depuis 2008 le seul à « *optimiser et à rationaliser les flux de six hubs européens d'Airbus* », explique la direction de l'entreprise, qui s'adapte à la montée en cadence de l'avionneur. « *Airbus a mis vingt ans à produire ses 1 000 premiers avions et seulement vingt mois à construire les der-*



niers », indique Gérald Lignon, le directeur du site d'Airbus Gron, à Saint-Nazaire. Et ce n'est pas fini. Selon Bruno Hug de Larauze, président de la CCI, citant Airbus, Huehne Nagel, Spirit et le centre de réalité virtuelle juste à côté, a commenté : « *On construit sur ce territoire la grande usine du futur dédiée à l'aéronautique* ».

STX France - chantier naval, 2600 salariés et 4000 sous-traitants

Débrayage pour les salaires

9 décembre – Environ 50 salariés du chantier naval STX de Saint-Nazaire ont stoppé le travail durant 45 minutes, hier, à l'appel de la CGT, FO et la CFDT en marge de l'ultime réunion de négociation annuelle sur les salaires.

La direction propose 0.7 % d'augmentation (1.1 % pour les bas salaires). « *Avec une visibilité de dix ans de contrats, la courbe des salaires doit suivre celle du plan de charge* » selon les responsables syndicaux.



Août 2016 – STX annonce la mise en vente du chantier

11 octobre 2016 - Une délégation de FO reçue à Bercy

Extraits de l'article de Matthieu Laprand, publié dans FO Hebdo du 12 octobre 2016

Une délégation FO composée notamment (de gauche à droite) de Claude Arnau (Syndicat des Métaux de Saint Nazaire), Nathalie Durand-Prinborgne (FO STX), et Michel Le Roc'h (Secrétaire de l'Union départementale de Loire-Atlantique), était reçue au ministère des Finances à Paris, le 11 octobre 2016.

Eric Keller, responsable du secteur naval de la fédération FO Métaux, participait également à l'audience.



Depuis fin août 2016, la vente annoncée du chantier naval de Saint-Nazaire par le groupe STX, en grande difficulté financière, inquiète les salariés et représentants du personnel. Carnet de commandes plein, technologies de pointe, la bonne santé du chantier de Saint-Nazaire pourrait attiser les convoitises de concurrents ou de fonds à l'affût d'un coup financier.

Avant même l'annonce de la mise en vente des chantiers navals (voir nos articles des 25 août et 13 septembre) début septembre, FO avait demandé à être reçue par le gouvernement afin que L'État, actionnaire à hauteur de 33% de STX Europe, assume ses responsabilités et pérennise le site et son activité florissante. Une délégation FO (...) a enfin rencontré plusieurs conseillers du Secrétaire d'État à l'Industrie, du ministère de l'Économie et du ministère du Travail. (...)

Les leviers de L'État actionnaire

Le gouvernement dispose de plusieurs leviers pour assurer l'avenir de ce chantier. D'une part sa minorité de blocage, l'État étant actionnaire à hauteur de 33% de la filiale. Mais le gouvernement peut également utiliser son droit de veto si le repreneur potentiel ne lui convenait pas (le « décret Montebourg » concernant les investissements étrangers en France et qui doit protéger les entreprises considérées comme « stratégiques »).

Interrogé lors des questions à l'Assemblée Natio-

nale le 11 octobre, le Premier Ministre a affirmé : « Nous veillerons à ce que les nouveaux actionnaires puissent fournir les investissements nécessaires non seulement à la préservation de l'emploi mais d'abord au développement des chantiers ». Faisant un parallèle avec un dossier récent, il a par ailleurs rappelé : « Dans ce dossier comme dans d'autres, l'État actionnaire jouera pleinement son rôle de stratégie, comme nous l'avons fait pour Alstom, nous ferons pour STX ».

FO maintient sa revendication de nationalisation

Si ces propos ont été confirmés par les conseillers ministériels, les représentants syndicaux ont notamment rappelé le précédent de General Electric, qui s'était engagé à créer 1 000 postes lors du rachat d'Alstom, mais a annoncé vouloir en supprimer 765 en France en janvier dernier... Les engagements que l'État peut demander à des actionnaires ont donc leur limite.

C'est pourquoi FO a maintenu et réitéré sa revendication d'une nationalisation, voire a minima du passage d'une minorité de blocage à une majorité de contrôle. Nathalie Durand-Prinborgne ajoute que la délégation gouvernementale a réaffirmé que « quels que soient le ou les nouveaux actionnaires de STX France, L'État conservera sa minorité de blocage de 33% ».

En outre, la délégation a également confirmé que le choix d'une vente globale ou par lot ne sera pas

tranché par la justice coréenne avant plusieurs mois. Pour les 2 600 salariés du site et les 4 000 emplois induits à Saint-Nazaire, ce n'est donc

que le début d'une longue partie de poker menteur.

13 octobre 2016 - FO adresse un communiqué à la presse

Rappel des prises de positions FO

15 décembre 2006 - Extrait de la résolution adoptée à l'unanimité par le **24ème congrès de l'UD CGT-Force Ouvrière 44**

"L'Etat doit à nouveau prendre sa place pour préserver les secteurs clés de l'économie. Dans le cas où certains sites Airbus (à Nantes ou Saint-Nazaire) viendraient à fermer ou à réduire leur nombre d'emplois, l'UD CGT-FO de Loire Atlantique se prononcerait pour la renationalisation de l'aéronautique française."

28 juin 2007 - Extrait de la résolution générale adoptée par le **21ème congrès confédéral de la CGT-Force Ouvrière**

"Le congrès exige que les pouvoirs publics prennent toutes leurs responsabilités pour défendre les industries donc nos emplois y compris par l'intervention de l'État. Par opposition aux privatisations, le principe de renationalisation ne peut être exclu a priori."

16 février 2010 - Extrait de la résolution adoptée par la **CE de l'UL CGT-Force Ouvrière de Saint-Nazaire**

"La CE de l'UL des syndicats de Saint-Nazaire et région constate que sa revendication -nationalisation ou Etat actionnaire majoritaire du chantier naval- est très largement partagée et soutenue par les élus politiques de tous bords. L'UL FO se félicite également que notre revendication ait été reprise par l'ensemble des Unions départementales qui appellent tous les salariés et plus largement la population à faire grève et à manifester le 3 mars 2010."



14- 18 octobre, report de l'audience au **16 novembre 2016** et demande de **vente en bloc** du chantier

8 novembre, le tribunal de Séoul en charge de statuer sur le sort du groupe STX Offshore & Shipbuilding, maison-mère de STX France, **acte une vente séparée** du chantier.

Quatre candidats à la reprise se sont auparavant fait connaître officiellement, deux groupes asiatiques et deux groupes européens. Ces derniers, le néerlandais Damen et l'italien Fincantieri, s'associeraient avec la DCNS. Le gouvernement a pour le moment indiqué qu'il ne souhaitait pas monter au capital de l'entreprise.



14 novembre 2016 - Communiqué de la section syndicale FO STX

Depuis l'annonce de sa mise en vente, FO a relancé son action syndicale pour la défense du Chantier Naval de Saint-Nazaire, de tous nos emplois et de nos garanties sociales.

A sa demande, FO a rencontré ces dernières semaines :

. les représentants des ministères de l'économie, de l'industrie et du travail.

. le président du Conseil Régional des Pays de Loire.

Dernièrement, la section syndicale FO de STX France a rencontré un candidat à l'élection présidentielle. Au cours de chacune de ces rencontres, **FO a défendu sa revendication de nationalisation ou de contrôle majoritaire de l'Etat** afin de **protéger notre site, tous nos emplois et son carnet de commande.**

Comme organisation syndicale libre et indépendante, **FO ne donnera aucune consigne de vote, ni directement, ni indirectement** (au 1er tour comme au 2ème tour), à l'occasion des futures élections politiques ! Mais, nous sommes prêts à rencontrer d'autres candidats aux élections pour défendre nos revendications.

La question du repreneur n'est pas neutre. Là aussi, **FO entend défendre notre industrie, tous nos emplois et les garanties sociales de tous les salariés.**

C'est pourquoi une délégation FO (Fédération de la Métallurgie, Union Départementale, Syndicat des Métaux de Saint-Nazaire et Section Syndicale STX) rencontrera le 23 novembre prochain le PDG de FINCANTIERI.

Notre organisation syndicale a décidé de solliciter aussi une rencontre auprès de la Direction Générale de DAMEN.

En toutes circonstances, FO poursuivra son action syndicale en défense de ses revendications, du Chantier Naval, de tous les emplois et de nos garanties sociales.

Pour FO, la solution la plus raisonnable est la Nationalisation ou la prise de majorité de contrôle de l'Etat !

Novembre-décembre : Fincantieri à l'offensive

Les enjeux du marché de la croisière

Extraits de l'entretien de Thierry Hameau avec Paut Tourret, directeur de l'Isemar, Ouest-France, 4 janvier 2017

Trois grands chantiers dans le monde fabriquent 94 % des paquebots de croisière. Le n°1 est le chantier allemand Meyer Werft. Le n°2 Fincantieri veut acquérir le n° 3 STX pour devenir demain le leader mondial. Meyer Werft a 20 paquebots de grandes tailles à construire en 5 ans, soit 40 % des contrats mondiaux. **Fincantieri et STX représentent chacun 27 % de ce marché.** Les autres chantiers (Japon, Chine et Malaisie) ne pèsent plus rien.

Les atouts de Saint-Nazaire : son immense potentiel de construction, des process industriels de très haute qualité. Mais l'économie de la construction navale est cyclique. Les armateurs commandent quand ça va. Mais quand les navires sont livrés, c'est souvent la crise.

Nathalie Durand-Prinborgne, de la section FO de STX, pointe la menace des suppressions de postes et des transferts de technologie vers la Chine : « Cela conforte notre revendication de nationaliser le chantier naval de Saint-Nazaire ».

30 décembre – L'Etat assure qu'il saura imposer des garanties à l'éventuel repreneur du chantier naval. Selon Christophe Sirugue, secrétaire d'Etat à l'industrie, l'Etat compte exiger des éléments d'assurance portant « sur la pérennité du site de Saint-Nazaire, sur la relation avec les sous-traitants du territoire et sur l'intérêt stratégique du chantier ». La minorité de blocage de 33 % au sein du capital de STX Europe est l'arme pour imposer ces garanties mais « il pourrait y avoir, au pire, la préemption, même si, depuis le début, nous ne sommes pas favorables à la nationalisation ».

4 janvier – Les juges coréens retiennent la candidature de l'industriel italien Fincantieri. La négociation exclusive commence. Les syndicats craignent la suppression de postes en doublon en France, notamment dans les bureaux d'études, le service achat ou l'unité commerciale.

4 janvier 2017 - Communiqué de presse de la Fédération FO des Métaux

STX : quid du patriotisme économique ?

En ce début d'année 2017, l'actualité industrielle française commence mal. En effet, alors qu'aux Etats-Unis, et sous pression des pouvoirs publics, le groupe Ford a renoncé à l'installation d'une usine au Mexique afin de protéger l'emploi sur son territoire, la France, fidèle à elle-même, regarde les bateaux passer. STX est un fleuron industriel qui est passé plusieurs fois sous pavillon étranger sans réussir à repasser sous pavillon français, ce qui n'augure pas la volonté des politiques de soutenir efficacement l'industrie française.



FO Métaux ne nie pas les difficultés rencontrées du fait de la complexité du groupe STX et de la décision de tribunal coréen. Mais l'annonce du seul repreneur italien démontre le manque d'ambition de nos dirigeants politiques qui laissent à nouveau un fleuron industriel dans la tourmente d'un devenir à risques, alors que les chantiers navals de Saint-Nazaire ont un carnet de commandes impressionnant de 10 ans, avec un savoir-faire et une technologie reconnue.

L'État français, et comme FO Métaux lui avait demandé, aurait dû mettre en œuvre, dans le cadre de sa participation, le patriotisme économique en passant par une nationalisation, ou à défaut, en devenant l'actionnaire majoritaire avec le montage d'un dossier de reprise avec des industriels français.

FO Métaux demande au gouvernement une réunion d'urgence industrielle afin d'échanger sur cette situation inquiétante et de recourir à la loi « Montebourg » pour préserver, comme le prévoit cette loi, les intérêts industriels français et ses technologies. Et avec l'objectif d'assurer un avenir pour l'ensemble des salariés du site et de ses sous-traitants, ce qui est capital pour l'emploi au niveau local, comme au niveau national.

5 janvier, Christophe Sirugue aux syndicats des chantiers : Fincantieri ne sera pas forcément majoritaire

Rachat par Fincantieri : Qui prendra le risque d'ouvrir la porte à la Mafia italienne ?

Le mercredi 4 janvier 2017, le Secrétaire d'Etat à l'Industrie est venu sur le site de STX France, pour tenter de « rassurer » les salariés et les organisations syndicales sur le rachat du Chantier Naval de Saint-Nazaire par Fincantieri.

Les représentants FO ont rappelé et démontré que nos revendications de nationalisation et d'application de la loi de protection des entreprises stratégiques :

- . sont indispensables pour sortir de la « valse des actionnaires ».
- . sont des mesures de bon sens et de pragmatisme industriel et social.

Les représentants FO ont rappelé les risques majeurs en cas de rachat par Fincantieri :

- . Au nom d'une politique de réduction des coûts, menaces sur des secteurs et services en doublon avec des conséquences désastreuses sur des centaines d'emplois.
- . Risques de transferts de compétences et de savoir-faire vers l'Italie et vers la Chine.

Depuis, nos craintes ont grandi ! En effet, nous avons appris que la FIOM (syndicat de la Métallurgie de la confédération italienne CGIL) dénonce, depuis plusieurs années, l'intrusion de la Mafia italienne sur les sites de Fincantieri via des entreprises sous-traitantes.

Malgré ces dénonciations publiques et officielles auprès des pouvoirs publics italiens et auprès de la Direction Générale de Fincantieri, la FIOM déclarait en Avril 2015 devant une commission de la Chambre des députés :



« En tant que syndicat, nous avons proposé à l'entreprise de convenir de règles (...) mais dans les faits, et au-delà des déclarations de principe, Fincantieri refuse malheureusement que nous nous confrontions sur ces sujets, et propose des palliatifs inefficaces ».

Compte tenu de ces informations très inquiétantes, FO pose la question : **Qui prendra le risque d'ouvrir les portes du Chantier Naval de Saint-Nazaire à la Mafia italienne ?**

FO réaffirme avec force : le gouvernement français doit prendre toutes ses responsabilités en nationalisant le dernier chantier naval du pays !

FO propose aux autres organisations syndicales d'agir en commun sur cette base.

7-8 janvier – DCNS juge « probable » son entrée au capital de STX à hauteur de 10 %.

11 janvier – Hollande se prononce pour « une solution avec un actionnariat multiple ».

12 janvier – Il apparaît que l'Etat et DCNS ne seront pas majoritaires.

Nationalisation du chantier naval de Saint-Nazaire !

Les représentants du gouvernement (...) ont cherché à nous convaincre que le gouvernement demandera des « engagements » à Fincantieri.

Pour sa part, FO a rappelé sa revendication de nationalisation du dernier grand chantier naval.

En effet, industriellement et socialement, c'est le seul moyen réellement efficace pour :

. *Protéger et garantir la pérennité du site de Saint-Nazaire et de tous nos emplois ;*

. *Maintenir et poursuivre le développement du carnet de commande à Saint-Nazaire (...);*

. *Préserver l'indépendance et l'intérêt stratégique du pays pour la construction maritime, incluant la dimension militaire. (...)*

FO refuse d'accompagner, voire soutenir, l'actuel choix du gouvernement qui accepte la reprise par Fincantieri ! (...) FO rejette que le dernier grand chantier naval devienne la proie d'un nouveau prédateur qui :

. *Voudrait ainsi supprimer un concurrent direct à peu de frais (moins de 80 millions d'euros) !*

. *Cherchera, au nom de la réduction des coûts, à supprimer les secteurs et services en doublon.*

. *Apporte son aide à un chantier chinois (CSSC) pour y construire des paquebots et prépare ainsi, à terme, la délocalisation en Chine de cette activité !*

. *Est infiltré par la Mafia italienne, comme le dénonce depuis de nombreuses années les syndicats italiens.*

Une fois de plus, face aux injonctions de la commission de Bruxelles, l'Etat Français semble vouloir apparaître « *plus royaliste que le roi* ». Il n'ose pas nationaliser ou prendre une participation majoritaire, alors qu'il est en train d'accepter une reprise d'un fleuron industriel par un groupe italien « public » ! (...)

Pourtant, compte tenu du prix d'achat proposé par Fincantieri, cela ne représenterait qu'à peine plus de 20 millions d'euros à l'État pour devenir actionnaire majoritaire avec 51% contre les 33,3 % qu'il détient actuellement !

Rien n'est définitif, il est toujours possible d'agir ! En 2010 et en 2012, plusieurs actions et manifestations intersyndicales revendiquant « *l'entrée majoritaire de l'État dans le capital* », soutenues par toutes les Unions départementales des syndicats et par la population, ont été déterminantes pour obtenir l'implication de l'État pour sauver le Chantier Naval de Saint-Nazaire. (...)

Il est encore temps d'agir intersyndicalement pour exiger du gouvernement qu'il mette le Chantier Naval de Saint-Nazaire sous la protection de l'État, afin de garantir sa pérennité et celle de tous nos emplois directs et indirects soit par une prise de contrôle majoritaire, soit par une nationalisation (temporaire ou définitive).

Pour FO, il y a urgence, la Nationalisation, c'est maintenant !

Que valent les « engagements » de la part d'un prédateur ?

Lors de la vente d'Alstom Énergie à General Electric (GE), le gouvernement avait clamé avoir obtenu des « engagements » de la part de GE.

Faisant fi de ces « engagements », GE y a supprimé 700 emplois ! Dernièrement, GE vient d'annoncer l'abandon du marché des hydroliennes développées par Alstom Énergie, avec là aussi des conséquences négatives pour l'emploi

18 janvier - Jean-Claude C Maily : « L'industrie a un avenir et il doit être prioritaire »

Editorial de FO HEBDO N° 3226



L'industrie doit continuer à tenir une place économique majeure. Les pouvoirs publics ont, en la matière, un rôle essentiel : avoir une vision construite à moyen et long terme, conditionner et cibler les aides accordées, préserver des secteurs ou entreprises dont l'activité est considérée comme stratégique.

Des choses ont été faites ces dernières années, même si elles sont perfectibles : création (demande de FO) de la Banque publique d'investissement, mise en place du Conseil national de l'industrie et de ses filières, programmes d'avenir.

Des erreurs ont aussi été commises, tel l'octroi du CICE et du pacte de responsabilité sans obligation de contreparties. On se souvient également de la gestion par les pouvoirs publics des dossiers d'Arcelor à Florange ou d'Alstom.

Aujourd'hui, un autre dossier est emblématique : les chantiers navals STX à Saint-Nazaire. C'est un secteur stratégique que l'État ne doit pas délaissier en prenant le risque de faire entrer un actionnaire ne présentant pas toutes les garanties pour la pérennisation du savoir-faire, de la fabrication et des emplois.

C'est pourquoi, aujourd'hui actionnaire à hauteur de 33 % (minorité de blocage), il serait utile que l'État monte à nouveau au capital pour atteindre 51 %, en application du décret dit « décret Montebourg ».

Il s'agit non seulement d'un secteur sensible, mais d'une entreprise au carnet de commandes bien rempli, avec un personnel compétent et qui pourrait par ailleurs jouer un rôle clé demain dans la création d'une nouvelle filière, revendiquée par Force Ouvrière : la filière de déconstruction.

Nous savons construire des bateaux ou des avions et leur déconstruction se fait dans des conditions sociales et environnementales inacceptables, à l'autre bout du monde. Cette filière constituerait une nouvelle activité porteuse de valeur ajoutée et d'emplois.

L'industrie a un avenir et il doit être prioritaire. Force Ouvrière, dans son rôle, s'y engage par ses positions, par ses revendications, par ses interventions et dans la négociation, comme nous venons encore de le montrer dans l'automobile. C'est l'alliance entre notre liberté, notre indépendance et notre responsabilité.

Fincantieri à Saint-Nazaire en février

Le repreneur potentiel du chantier naval français s'apprête à venir rencontrer sur place les salariés. Sans doute avant la mi-février.

Les choses se précisent un peu dans le dossier de reprise du chantier naval STX de Saint-Nazaire par son concurrent Fincantieri. L'industriel s'apprête même à rencontrer les syndicats à Saint-Nazaire, pendant la seconde semaine de février, indique une source proche du dossier.

Une volte-face de DCNS ?

Dans le même temps, c'est du côté de DCNS que les choses semblent se compliquer. Selon le journal *La Tribune*, la venue de l'industriel français dans le tour de table n'est plus aussi claire que ce qui a pu être dit. Le spécialiste des navires militaires, qui défend une consolidation européenne du secteur, aurait aimé une prise de participations croisées avec Fincantieri. Et même donné un nom de *Magellan* à ce projet. Or, selon le quotidien économique, l'Etat veut dissocier les deux dossiers : celui de STX avec l'entrée de DCNS dans le capital pour accompagner l'Etat, et Magellan. Un grain de sable qui pourrait perturber la négociation en cours entre les différentes parties.

Thierry Hameau, *Ouest-France*, 28-29 janvier 2017



Le Pacte pour le développement de l'emploi et des compétences dans le secteur de la construction navale en Loire-Atlantique

Signataires : une vingtaine d'industriels de la navale, la CFTD, la CFTC, le CFE-CGC, les organisations patronales et des acteurs locaux (Région, Pôle emploi, CCI, Carène...)

Communiqué de l'UD CGT FORCE-OUVRIERE de LOIRE-ATLANTIQUE

La nationalisation des chantiers navals de Saint-Nazaire est une position constante de notre organisation syndicale qui prévalait déjà à l'époque de la reprise des chantiers navals de Saint-Nazaire par Aker Yards.

Nous pensons que l'Etat français doit défendre son industrie navale comme d'autres grands secteurs industriels. C'est aussi la meilleure façon de défendre l'emploi dans le bassin de Saint-Nazaire et dans la région.

Le rachat des chantiers semble pour l'instant prendre du temps et cette situation nous inquiète. En attendant, la DIRECCTE nous propose la signature d'un pacte pour l'emploi et la formation dans la navale.

Nous sommes à FORCE OUVRIERE, attachés à la pratique contractuelle. Nous pouvons donc négocier un accord pour des emplois en CDI. A contrario, un pacte n'a pas d'obligation de résultats, il s'agit simplement d'énumérer quelques intentions.

Or, de nombreux salariés détachés venus de pays de l'est travaillent aux chantiers STX. Autorisée par les règles européennes, cette pratique instaure des statuts à deux vitesses. Fincantieri, l'éventuel repreneur Italien fonctionne avec 20% de son effectif en interne et 80% en sous-traitance.

C'est pourquoi ce pacte pourrait avoir des effets extrêmement limités. Quid des budgets injectés en termes de formation et des retombées en matière d'emploi.

Ce pacte évoque aussi l'instauration de CDI de chantier, une mesure précaire à laquelle nous sommes totalement opposés. Cette appellation « CDI de chantier » est d'ailleurs un non-sens puisque la durée indéterminée est en réalité déterminée par la fin du chantier.

C'est pourquoi l'Union départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire Atlantique n'est pas favorable à la signature d'un tel pacte.

Fait à Nantes, le 1er février 2017

Navale et aéronautique ont dix ans de travail mais le chômage ne recule pas.

D'après l'article de Thierry Hameau, *Ouest-France*, 2 février 2017

Le pacte vise à améliorer le travail collectif entre patrons, syndicats et collectivités. Le bassin nazairien a le taux de chômage le plus élevé de Loire-Atlantique et même de la région des Pays de la Loire alors que les carnets de commandes de STX, Airbus, Total et General Electric sont pleins. Le ministère du travail précise l'objectif de ce pacte : « *créer une coopération plus efficace entre, d'un côté, les entreprises qui ont des besoins de recrutement et, de l'autre, les organismes qui programment des formations. Aujourd'hui, les besoins exprimés par les entreprises ne sont pas suffisamment actualisés.* » Ce pacte énumère une dizaine d'actions destinées à répondre sur le long terme aux besoins de compétences du bassin nazairien.

Le président du groupe CNI, un sous-traitant de la navale explique : « *Moi, ce qui m'intéresse, c'est d'avoir un engagement collectif sur la qualité des personnes formées dans les métiers du montage et*

de la soudure. (...) Je veux pouvoir donner mon avis sur le niveau de pratique et de savoir-faire. » Il pose aussi la question de l'emploi sur le long terme : « *Il y a aujourd'hui un mur entre le CDI et les autres types de contrats. Entre 2008 et 2014, j'ai failli mettre la clé sous la porte quand le donneur d'ordre a baissé son activité.* »

Le président du groupement d'entreprise Néopolia enfonce le clou : « *Je souhaite qu'avec ce pacte, les parties prenantes s'entendent sur les typologies de contrat, ce qui ouvrirait des perspectives pour l'emploi dans les PME.* »

Un des engagements du pacte ministériel vise à « *aider les entreprises qui le souhaitent dans l'utilisation du contrat de chantier* ». Ce contrat hybride, qui existe dans le bâtiment, est beaucoup plus **souple que le CDI sans être un CDD, fixé dans le temps**. Son adoption demandera un accord paritaire. La situation est très tendue.

Pacte pour l'emploi : la ministre s'explique

Entretien recueilli par Thierry Hameau

Pourquoi ce pacte territorial pour l'emploi et les compétences ?

Trop souvent, on constate que des entreprises peinent à trouver le bon profil, alors même qu'elles recrutent, et que dans le même temps, des demandeurs d'emploi ne demandant qu'à acquérir de nouvelles compétences ne trouvent pas de travail. Avec ce pacte pour l'Emploi dans la construction navale, on identifie mieux les demandes des entreprises, on adapte les formations et on permet le recrutement de demandeurs d'emploi compétents et motivés. Cet engagement mutuel, c'est le signe d'une détermination, d'une vivacité que suscite ce projet, gage de son succès futur, et je m'en réjouis.



Combien d'emplois attendus ?

Il pourra s'agir de plusieurs centaines d'emplois. Derrière ces mesures d'apparence technique, il y a des demandeurs d'emploi de la région de Saint-Nazaire qui sont recrutés. Et chaque foyer qui renoue avec l'activité, chaque personne qui retrouve un travail, c'est une victoire collective.

Le pacte mentionne le contrat de chantier. Est-ce plus de précarité dans la navale ?

Le pacte ne crée pas le contrat de chantier. Le contrat de chantier existe déjà dans le droit du travail et fait l'objet d'une négociation territoriale qui suit son cours. Ce Pacte précise que les futurs salariés en contrat de chantier pourront bénéficier des services d'une plate-forme mobilité professionnelle à la fin de leur contrat. Autrement dit, nous apporterons encore plus de sécurité pour réussir sa transition professionnelle à la fin de ces contrats.

« Pacte » dans la Navale : FO refuse de signer

Myriam El Khomri, ministre du Travail porteuse de l'une des pires lois de régression sociale, avait prévu de venir le 20 janvier à Saint-Nazaire.

Elle souhaitait annoncer la signature d'un « pacte territorial pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur de la construction navale » entre les pouvoirs publics, les entreprises de la navale et le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle (COPAREF).

Cette dernière instance n'a cependant pas obtenu l'unanimité requise et la visite de la ministre est donc tombée... à l'eau. Mais la DIRECCTE a depuis sollicité l'Union départementale le 25 janvier dernier, pour une signature individuelle de ce pacte, soutenu par la CFDT et la CFTC.

FO refuse de signer un tel document, qui prévoit notamment la mise en place du « CDI de chantier » (CDIC), permettant au patron d'embaucher un salarié pendant la durée d'un chantier.

FORMATION ET RECHERCHE

Robots et composites, défis de l'IRT Jules-Verne

L'automatisation des usines et les nouveaux matériaux : deux sujets au programme de l'institut de recherche industrielle, près de Nantes. Point d'étape après quatre ans d'activité.

Propos recueillis par Jean DELAUAUD – Ouest-France, 9 décembre 2016

Pouvez-vous rappeler ce qu'est l'IRT Jules-Verne ?

Stéphane Cassereau, directeur : un centre de recherche technologique. Nous travaillons sur les moyens de production pour rendre les usines compétitives. Nous développons des équipements, des procédés, des robots qui seront transférés dans les entreprises. Les utilisateurs de ces technologies, ce sont l'aéronautique, la navale, l'automobile, les énergies, notamment les énergies marines renouvelables (EMR).

Peut-on mesurer le nombre d'emplois créés ou maintenus grâce à ces recherches ?

S.C. : Les projets de recherche ont démarré fin 2012, et les premiers sont arrivés à maturité fin 2015, c'est très récent. L'impact économique est donc difficile à quantifier. Mais je peux citer l'exemple emblématique de l'entreprise ACB (*constructeur nantais de machines pour l'industrie aéronautique*) qui est dans un objectif de doublement de son chiffre d'affaires et de ses effectifs. Pas uniquement avec l'IRT, mais nous avons donné un effet d'accélération à cette entreprise.

Et demain ?

S.C. : Beaucoup de choses autour de l'automatisation des usines et de la robotique, ou la cobotique, c'est-à-dire la robotique collaborative, des situations où des hommes collaborent avec des robots. L'autre grand sujet, c'est le développement des procédés composites dans toutes ces industries-là : aéronautique, automobile, EMR. Mais aussi pour le secteur naval, de plus en plus confronté aux problématiques d'allègement et d'économies d'énergie.



Le Pôle de Formation des Industries Technologiques (ex-AFPI)

Les industries technologiques ont besoin de bras

22 décembre – « Notre cœur de métier va de la chaudronnerie à l'aéronautique, en passant par le soudage, l'usinage ou la maintenance des automatismes. Une large palette de métiers pour lesquels nous avons besoin de recruter », rappelle Olivier Coller, directeur général du Pôle formation des industries technologiques (ex-AFPI) des Pays de la Loire. « Actuellement, c'est surtout dans les secteurs de l'usinage et de la productique que nous avons du mal à trouver des jeunes. Jeunes auxquels nous proposons des formations en alternance, allant du CAP au BTS », précise Fabrice Tual, directeur de l'antenne de Nantes, implantée aux Bati-gnolles.

Pour mettre en lumière ces métiers, les récents diplômés, ont été mis à l'honneur. « En mars 2017, huit de nos apprentis participeront à la finale nationale des Olympiades des métiers, se félicite Fabrice Tual. Depuis 2013, nous avons aussi formé huit médaillés d'or nationaux aux concours du meilleur apprenti de France, sans compter les innombrables médailles départementales ou régionales. »



Les métiers de l'industrie se modernisent

Le pôle de formation des industries technologiques a pris le tournant du numérique pour offrir une large palette de formation.

3 février – « Ici, on retrouve les fondements de nos métiers », lance le directeur de l'antenne nantaise du pôle de formation des industries technologiques, dans l'atelier de maintenance. Il pointe l'évolution continue des métiers de l'industrie, désormais débarrassés de l'image de pénibilité ou des mains noircies dans le cambouis. « Beaucoup de métiers s'exercent maintenant devant un ordinateur. Nous avons mis en place un nouveau pôle d'imprimante 3D et des projets tournés vers le numérique. »

Des métiers susceptibles de séduire garçons et filles, attirés par la construction et la maintenance aéronautique, l'usinage, l'outillage. Ou même par le soudage, qui pourrait retrouver son CAP à l'avenir, avec de nouvelles installations et des conditions optimales d'apprentissage optimales.

A Nantes, le pôle de formation propose des préparations en alternance, de niveau CAP au BTS, en passant par le bac pro. L'établissement organise des parcours de découverte des métiers des industries technologiques à destination des demandeurs d'emplois, des jeunes et des scolaires. « Le principe est de faire découvrir par l'action et l'immersion, trois ou quatre métiers en une journée. »